

PAR COURRIEL

Québec, le 16 octobre 2025



**Objet : Réponse - Demande d'accès à des documents**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 16 septembre 2025 visant à obtenir les documents ou renseignements suivants :

1. La liste des « RHD (résidences d'hébergement en dépendance) » certifiées par le MSSS ainsi que par les CISSS/CIUSSS de chaque région;
2. Le montant versé à chaque RHD provenant uniquement du programme d'Aide financière pour les ressources offrant de l'hébergement en dépendance (AFRHD), excluant le PSOC, pour les années 2023-2024 et 2024-2025;
3. Le montant versé, ou à être versé à chaque RHD provenant uniquement du programme AFRHD, excluant le PSOC, pour l'année 2025-2026 (prévision ou sommes exactes);
4. La nouvelle méthodologie et le nouveau calcul utilisés pour le partage des sommes allouées par RHD via le programme AFRHD;
5. Les sommes allouées via le programme PSOC pour chaque RHD au Québec;
6. Les sommes allouées via le programme national PSOC pour l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance;
7. Le nom des membres du comité qui travaille sur la refonte du cadre normatif qui régit la certification des RHD;
8. Le nom des membres du comité qui siègent sur l'analyse et les recommandations quand a la certification/renouveau de la certification des RHD.

En réponse au premier point de votre demande, vous trouverez ci-joint un document intitulé « 20250930\_Tableau RHD », qui inclut la liste des ressources d'hébergement en dépendance qui détiennent une autorisation en date du 30 septembre 2025.

Concernant les points 2 à 4 de votre demande, après vérification, il s'avère que votre demande relève davantage de la compétence du ministère de la Santé et des Services sociaux. Ainsi, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la « Loi »), nous vous invitons à formuler votre demande auprès de madame Josée Martel, responsable de l'accès aux documents, aux coordonnées suivantes :

Direction générale de la gouvernance et des affaires institutionnelles  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
[responsable.acces@msss.gouv.qc.ca](mailto:responsable.acces@msss.gouv.qc.ca)

En réponse au point 5 de votre demande, vous trouverez ci-joint un document intitulé « Financement PSOC 24-25\_RHD certifiées ».

En réponse au point 6 de votre demande, nous pouvons vous informer que les sommes allouées via le programme national PSOC pour l'organisme AQCID (Association québécoise des centres d'intervention en dépendance) est de 348 376\$.

En réponse au point 7 de votre demande, nous n'avons retracé aucun document pouvant y répondre. En effet, bien que des travaux aient été entamés en vue de la révision du *Règlement sur la certification des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance*, RLRQ c S-4.2, r 0.1, aucun comité n'a encore été mis en place.

En réponse au point 8 de votre demande, ce sont les présidents-directeurs généraux (« PDG ») des CISSS et CIUSSS qui sont responsables d'octroyer les autorisations et de les signer. Nous vous référons au document ci-haut mentionné, « 20250930\_Tableau RHD », pour connaître la liste des CISSS et CIUSSS concernés. Vous trouverez leur PDG respectifs sur leur site internet.

Conformément à l'article 51 de la *Loi*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.

[REDACTED]

[REDACTED] responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

N/Réf. : 25-SQ-0001-234-01

p.j Avis de recours  
Dispositions législatives citées  
Documents – onglet 1 et 2

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### Révision

#### a) **Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### **QUÉBEC**

Commission d'accès à l'information  
525, boul. René-Lévesque Est, bur. 2.36  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télé : (418) 529-3102

#### **MONTRÉAL**

Commission d'accès à l'information  
2045, rue Stanley, bur. 900  
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196  
Télé : (514) 844-6170

#### b) **Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) **Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

## APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

#### a) **Pouvoir**

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

#### b) **Délais**

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

#### c) **Procédure**

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

## **Dispositions législatives pertinentes**

*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*

**1.** La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers. Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

**48.** Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

	A	B
2	<b>Ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance</b>	<b>Établissements responsables de l'octroi des autorisations</b>
3	<b>Bas-Saint-Laurent (01) = 3 RHD</b>	
4	Le Tremplin : Thérapie et réinsertion sociale	CISSS du Bas-Saint-Laurent
5	La Montée, Centre de prévention et de traitement des dépendances au Bas-Saint-Laurent	
6	L'Arrimage, Centre de traitement des dépendances	
7	<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) = 2 RHD</b>	
8	Havre du Fjord inc.	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean
9	La Maison d'Hébergement Le Séjour inc.	
10	<b>Capitale-Nationale (03) = 10 RHD</b>	
11	Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté	CIUSSS de la Capitale Nationale
12	Le Grand Chemin (Québec)	
13	<i>Maison d'aide Villa Saint-Léonard</i>	
14	Réseau d'accueil des agents et agentes de la Paix (La Vigile)	
15	Centre CASA	
16	Maison d'entraide L'Arc-en-Ciel inc.	
17	Villa Ignatia inc.	
18	Résidence Le Portail	
19	Maison de Job	
20	Centre de traitement des dépendances Le Rucher	
21	<b>Mauricie - Centre-du-Québec (04) = 7 RHD</b>	
22	Le Grand Chemin (Mauricie/Centre-du-Québec)	CIUSSS De La Mauricie et Du Centre Du Québec
23	Maison de transition de la Batiscan	
24	Centre d'hébergement Rayons du Soleil (Phase II)	
25	Maison de thérapie Victoriaville-Arthabaska	
26	Maison Euréka ressource d'hébergement en dépendance (Shawinigan)	
27	Centre L'autre côté de l'ombre	
28	Maison Carignan inc.	
29	<b>Estrie (05) = 12 RHD</b>	
30	Le Domaine de la Sobriété inc.	CIUSSS De L'ESTRIE - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE
31	Maison Dunham inc.	
32	Centre Cérès (Coop de thérapie pour personnes dépendantes)	
33	Maison Nouvelle Vie	
34	Le CAP Estrie	
35	Maison l'Intégrale	
36	CARAT - Centre d'aide et de réhabilitation pour alcooliques et toxicomanes	
37	Domaine Perce-Neige	
38	Domaine Orford (Toxi-co-Gîtes 2003 inc.)	
39	Centre communautaire Partage St-François	
40	Centre l'Envolée de Granby	
41	Maison la Passerelle (Sutton)	
42	<b>Ile-de-Montréal (06) = 11 RHD</b>	
43	Maison L'Exode - Pavillon Alpha	
44	Maison L'Exode - Pavillon André Dumont Siège social	
45	Mission Bon Accueil - Résidences Bon accueil	
46	Le Grand Chemin (Montréal)	
47	La Maison Jean Lapointe inc.	

	A	B
48	L'Escale Notre-Dame	CIUSSS Du Centre-Sud-De-L'Île-De-Montréal
49	La Maison du Pharillon	
50	Centre Booth de Montréal	
51	Centre Toxic-Stop (thérapie et réinsertion sociale)	
52	Andy's House Treatment Centre-Centre de Traitement Maison d'Andy	
53	Maison Li-Ber-T - inscrite en janvier 2025 au tableau	
54	<b>Outaouais (07) = 1 RHD</b>	
55	Domaine Perce-Neige	CISSS DE L'OUTAOUAIS
56	<b>Côte-Nord (09) = 1 RHD</b>	
57	Point de Rencontre inc.	CISSS DE LA CÔTE-NORD
58	<b>Chaudière-Appalaches (12) = 6 RHD</b>	
59	Maison l'Odyssée JEU Alcool et Drogues	CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
60	CRC Beauce (Réhab)	
61	Aube de la Paix (1993) inc.	
62	Centre Domrémy des Appalaches inc.	
63	Maison Cap d'Espoir	
64	Manoir Aylmer (Toxi-Co-Gîtes 2003 inc.)	
65	<b>Laval (13) = 1 RHD</b>	
66	Déclic Action (Pavillon La Maisonnée)	CISSS DE LAVAL
67	<b>Lanaudière (14) = 6 RHD</b>	
68	Centre Nouveau Regard	CISSS DE LANAUDIÈRE
69	Maison L'Épervier inc.	
70	Pavillon Louis-Cyr	
71	Pavillons du Nouveau Point de Vue inc.	
72	Vilavi	
73	Villa de la Paix II	
74	<b>Laurentides (15) = 5 RHD</b>	
75	Maison Raymonde Chopin-Péladeau	CISSS DES LAURENTIDES
76	Pavillon Pierre Péladeau inc.	
77	Maison Lyse-Beauchamp (Le Parcours)	
78	Les centres Bonséjour	
79	Sentier du Nouveau Jour	
80	<b>Montérégie (16) = 10 RHD</b>	
81	Maison L'Alcôve inc.	CISSS Montérégie-Centre
82	Carrefour Point Tournant	
83	Centre sur l'Autre Rive inc.	
84	Pavillon L'Essence Ciel	
85	Maison La Margelle inc.	
86	Maison La Passerelle	
87	Centre de traitement des dépendances Science de la vie (Life Science Addiction Treatment Center)	
88	Heritage Home Foundation inc.	
89	Toxi-Co Gîtes inc.	
90	L'Aiguillage	
91	<b>75 RHD total au Québec</b>	<b>13 CI(U)SSS responsables de l'octroi des autorisations données aux RHD</b>

**Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)**  
**Finnacement 2024-2025**  
**Ressources d'hébergement en dépendance certifiées**

Région	RÉGION / ORGANISME	PSOC Mission globale	PSOC Entente pour activités spécifiques	PSOC Projet ponctuel	Total PSOC
Bas-Saint-Laurent (01)	Arrimage Centre trait. dépend.	391 763 \$	95 830 \$		487 593 \$
Bas-Saint-Laurent (01)	La Montée	397 897 \$			397 897 \$
Bas-Saint-Laurent (01)	Le Tremplin: Thérap. et réins.	433 506 \$			433 506 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	Havre du Fjord	384 635 \$			384 635 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	Maison hébergement Séjour	456 349 \$			456 349 \$
Capitale-Nationale (03)	Cent. traitement Le Rucher	326 061 \$			326 061 \$
Capitale-Nationale (03)	Centre CASA (1997)	249 015 \$	59 730 \$		308 745 \$
Capitale-Nationale (03)	Le Grand chemin inc.		513 744 \$		513 744 \$
Capitale-Nationale (03)	Maison d'aide Villa St-Léonard	240 266 \$			240 266 \$
Capitale-Nationale (03)	Maison de Job	336 240 \$			336 240 \$
Capitale-Nationale (03)	Maison entraide l'Arc-en-ciel	262 465 \$			262 465 \$
Capitale-Nationale (03)	Résidence Le Portail	328 791 \$			328 791 \$
Mauricie-et-Centre-du-Québec (04)	Le Grand chemin inc.		694 818 \$		694 818 \$
Mauricie-et-Centre-du-Québec (04)	Maison Carignan	628 311 \$		57 000 \$	685 311 \$
Mauricie-et-Centre-du-Québec (04)	Maison Eurêka, ress. héb. dép.	1 031 086 \$			1 031 086 \$
Mauricie-et-Centre-du-Québec (04)	Maison thérapie Vict.-Artha.	481 998 \$			481 998 \$
Mauricie-et-Centre-du-Québec (04)	Maison transition Batiscan	602 701 \$			602 701 \$
Estrie (05)	Domaine Sobriété	336 266 \$			336 266 \$
Montréal (06)	Le Grand chemin inc.	744 147 \$			744 147 \$
Montréal (06)	L'Escalpe Notre-Dame	328 184 \$			328 184 \$
Montréal (06)	Maison du Pharillon	342 914 \$			342 914 \$
Montréal (06)	Maison Jean Lapointe	404 684 \$	37 500 \$		442 184 \$
Montréal (06)	Maison L'Exode inc.	335 223 \$			335 223 \$
Chaudière-Appalaches (12)	Aube de la paix (1993)	312 525 \$			312 525 \$
Chaudière-Appalaches (12)	Centre Domrémy des Appalaches	326 718 \$	150 607 \$		477 325 \$
Chaudière-Appalaches (12)	Maison l'Odyssée Jeu Al. Drog.	298 516 \$	33 207 \$		331 723 \$
Chaudière-Appalaches (12)	Réhab	581 804 \$	132 160 \$		713 964 \$
Laval (13)	Déclic Action	606 260 \$	544 636 \$		1 150 896 \$
Montérégie (16)	Carrefour Point Tournant	547 795 \$			547 795 \$
Montérégie (16)	Centre sur l'Autre Rive	548 155 \$			548 155 \$
Montérégie (16)	Maison La Margelle	458 520 \$			458 520 \$
Montérégie (16)	Maison l'Alcôve	608 992 \$			608 992 \$
Montérégie (16)	Pavillon L'Essence Ciel	549 716 \$			549 716 \$
<b>Total</b>		<b>13 881 503 \$</b>	<b>2 262 232 \$</b>	<b>57 000 \$</b>	<b>16 200 735 \$</b>

\* Ce tableau exclu tous autres financements provenant du MSSS ou Santé Québec octroyés à ces ressources d'hébergement en dépendance certifiées.

Source : tableau "Financement des organismes œuvrant en dépendance selon le système SFF-R au 31 janvier 2025".

Les données du tableau ont été actualisées au 31 mars 2025.